**CTA du 3 novembre 2015**

***Fédération***

***Syndicale***

***Unitaire***

**Déclaration liminaire**

**Coordination**

**Académie de**

**Grenoble**

FSU

Bourse du Travail

32, avenue de l’Europe

38030 GRENOBLE CEDEX 2

Tél. : 04.76.09.13.60

Fax : 04.76.40.36.42

Madame le Recteur,

Il n’est pas dans les habitudes de la délégation FSU dans cette instance de procéder de façon systématique à une déclaration fleuve sur l’ordre du jour, préférant conserver le caractère technique de cette instance en intervenant sur chacun des points soumis à notre avis. Pour autant, nous ne nous interdisons pas de faire une déclaration liminaire lorsque l’actualité ou l’ordre du jour le nécessite. Aujourd’hui, nous estimons avoir deux raisons de le faire.

En premier lieu, Madame le Recteur, nous souhaitions nous présenter à vous à l’occasion de votre arrivée dans l’académie. Faute d’avoir obtenu rapidement une réponse à notre demande d’audience, nous sommes amenés à le faire à cette occasion. Les syndicats de la FSU représentés dans cette instance sont ceux des différents métiers, services et secteurs de l’éducation nationale. Les élections professionnelles de l’an dernier ont confirmé la place de la FSU comme première organisation représentative de l’ensemble des personnels et lui ont permis de conserver 5 sièges sur 10 au CTA. Les élus qui se présentent aujourd’hui devant vous, investis de la confiance de leurs collègues ne sont pas des permanents ou des professionnels du syndicalisme. Nous sommes d’abord des professionnels de nos métiers, tous en activité dans nos écoles, nos établissements, nos services. C’est à ce double titre, en tant que professionnels de nos métiers en tant qu’élus des personnels que nous souhaitons que nos avis et interventions soient entendus.

Or, c’est le deuxième point sur lequel nous souhaitions intervenir, la voix des personnels n’est aujourd’hui plus entendue, aux différents niveaux de l’Etat, qu’il s’agisse du gel de la valeur du point d’indice et de la paupérisation des fonctionnaires, du renforcement de l’autoritarisme, des réformes concernant les statuts et carrières ou celles du système éducatif, comme la loi d’orientation dite de refondation ou la réforme des collèges. Autant de domaines où nos critiques sont traitées comme une incapacité de notre part à comprendre ou comme des positions ringardes et passéistes, le passage en force tenant lieu alors de politique.

Ainsi dans le cas du collège, une réforme rejetée par une très large majorité de personnels, est non seulement maintenue, mais encore mise en œuvre à grand renfort de grand-messes, d’injonctions autoritaires et de moyens qui manquent cruellement aux élèves et à la formation des personnels.

Au nom des personnels, la FSU réaffirme son rejet de cette réforme et la nécessité d’en obtenir l’abrogation. Nous exigeons une autre réforme qui réponde aux besoins des élèves et à une véritable ambition pour l’Ecole.